



## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 8 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet à 10h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, s'est réuni, en séance publique, dans l'espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE à Caen, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### Présents :

Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

### Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur CAPOËN Philippe, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean.

### Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021 remettant en vigueur l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'au 31 juillet 2022, le quorum (tiers des membres en exercice) est donc de 9.

Madame la Présidente constatant le quorum, par la présence de 15 membres, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

### COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 3 juin 2022
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités (Adhésions au SDEC, Groupement achat d'énergie, Congrès FNCCR, Echéances 2022)

### TRAVAUX DES COMMISSIONS

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

#### RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

#### TRANSITION ENERGETIQUE

- « PROGRES », Appel à projet pour le financement de travaux de rénovation énergétique
- Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET – CC Terre d'Auge.
- Accompagnement à la transition énergétique des EPCI
- Adhésion au Conseil en Energie Partage de niveau 3 – Condé-sur-Iffs.
- Vente des expositions 2050 et « Suivez le fil ».
- Subventions 2022 - VACHEMENT CAEN - Chambre d'Agriculture du Calvados

#### MOBILITES BAS CARBONE

- Programme de travaux - bornes de recharge pour véhicules électriques - 4<sup>ème</sup> tranche 2022

#### TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 6<sup>ème</sup> tranche 2022
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 3<sup>ème</sup> tranche 2022
- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 4<sup>ème</sup> tranche 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

#### ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – Tranches de travaux 2022

## I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 JUIN 2022

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2022, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de présentation).

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2022 est approuvé.*

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 3 juin dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 16 juin 2022, à savoir :

OBJET			
Mobilité durable	Aides financières	Acquisition d'un véhicule électrique (CC Cœur de Nacre, Douvres-la-Déivrande, Villers-Bocage)	
		Acquisition de 18 cycles électriques (CC Cœur de Nacre)	
Transition énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Langrune-sur-Mer, Amfreville, Ablon, Cléville, Saint-Pierre-des-Ifs, Aubigny, Caumont-sur-Aure, Saint-Germain-le-Vasson et Vacognes-Neuilly
		Niveau 2	Adhésion des communes de Blangy-le-Château, Cléville, Aubigny, Caumont-sur-Aure, Saint-Germain-le-Vasson et Vacognes-Neuilly
	Subvention de 227 € à l'association « La Fresque du Climat »		

*Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 3 juin 2022.*

### COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 3 juin dernier. La liste, jointe en annexe de ce procès-verbal, a été transmise aux élus préalablement à la réunion (annexe 2 de la note de présentation jointe à leur convocation).

*Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.*

**MARCHES PUBLICS**

 o Consultation en cours

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les consultations en cours :

OBJET	TYPE DE PROCÉDURE
Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection 2022	Appel d'Offres ouvert
Mise en place d'un cadastre solaire	MAPA
Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle MAPEO de la société 1SPATIAL	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence

*Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.*

 o Résultats de consultations, nécessitant délibération

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats suivants :

TYPE DE PROCEDURE	OBJET	ATTRIBUTAIRE
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence <i>(article R2122-3 du Code de la Commande Publique)</i>	Adaptation de la scénographie, réalisation et maintenance de l'escape Game pédagogique « mission énergie » pour la maison de l'énergie	ANTHAKARANA EVENTS / FONDATION GOOD PLANET et sa filiale MY PLANET
MAPA	Etude, fourniture, pose de luminaires LED, y compris câblage, dans les enceintes sportives couvertes 2022	DBEG

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le marché d'Adaptation de la scénographie, réalisation et maintenance de l'escape Game pédagogique « mission énergie » pour la maison de l'énergie au groupement d'entreprises constitué de la société ANTHAKARANA EVENTS (producteur exclusif) et de la FONDATION GOOD PLANET et sa filiale MY PLANET pour un montant de 221 162 € HT comprenant l'adaptation de la scénographie et la réalisation de l'escape Game pour un montant de 209 282 € HT et la maintenance de l'exposition pour un montant de 11 880 € HT ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché d'étude, de fourniture, de pose de luminaires LED, y compris câblage, dans les enceintes sportives couvertes 2022 à DBEG, pour un montant de 156 000 € HT ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

○ **Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération**

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats suivants :

➤ **MAPA < 25 000 €**

Objet	Attributaire
Etude de faisabilité pour l'extension d'un réseau de chaleur bois énergie sur la commune de Valdallière	ITHERM CONSEIL

➤ **Appel d'offres (CAO du 8 juillet 2022)**

Objet	Lot		Attributaire
Marchés subséquents n° 4 « Electricité » - 2023	Lot 1	Points de livraison raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	PLUM
	Lot 4	Points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	Aucune offre

➤ **3ème de l'article L.6 du code de la commande publique (Circulaire n° 6338/SG du 30 mars 2022)**

Objet	Lot		Attributaire
Mise en œuvre du mécanisme de l'imprévision pour les marchés de travaux souterrains 2022	Lot 5	CC Seulles, Terre et Mer	STEPELEC
	Lot 10	CA Lisieux Normandie	
	Lot 13	CC de Cingal Suisse NORMANDE	
	Lot 16	CC Pré Bocage Intercom	

La convention correspondante, d'une durée de 3 mois, définit une prise en charge maximum de 8,5% du surcout engendré par la flambée des prix des matériaux et des matières premières.

Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, précise que, compte tenu de l'évolution des index de révision de ces marchés, les majorations des APS et APD s'élèvent respectivement à 15% et 6 %.

*Le Bureau Syndical prend acte de ces attributions de marchés.*

○ **Reconductions de marchés :**

Monsieur Bruno DELIQUE présente les reconductions de marchés :

Marchés Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier (8m)	SIMON LIGHTING	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	05/08/2021	04/08/2025	1

Marchés Lots		Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction
Traitement dématérialisé et acheminement des déclarations de projets de travaux (DT), d'intention de commencement de travaux (DICT), des DT DICT conjointes et des avis de travaux urgents (ATU)		SOGELINK	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/10/2021	30/09/2025	1
Mission d'entretien, de maintenance et de contrôle des installations d'un réseau technique de chaleur	sur la commune de Valdallière	ENGIE SOLUTIONS	24 mois Reconductible 1 x 24 mois	01/10/2020	30/09/2024	1
	sur la commune de Courtonne-la-Meurdrac	IDEX ENERGIES	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	28/09/2021	27/09/2023	1
Maintenance et évolution des solutions logicielles SYECL et X'MAP		SIRAP SASU	12 mois Reconductible 2 x 12 mois	01/09/2021	31/08/2024	1

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

o **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2022 :

➤ **Données cartographiques : détection et géo référencement de réseaux et d'équipements :**

Lot	Secteur	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
1	Ouest	CERENE SERVICES	CREA COM	Détection réseau d'éclairage public	20 000 €

➤ **Marchés de travaux souterrains 2022 :**

Lots	Secteurs	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
6	Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	EIFFAGE ROUTE	Réfection de voirie	85 000 €
7	Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord				85 000 €
11A	Travaux souterrains - CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	FORAGES DU NORD OUEST	Réalisation de forages	10 000 €

➤ **Marchés de travaux de raccordement 2022 :**

Lot	Secteur	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
2A	Caen La Mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	SORAPEL	Déroutage et géo référencement d'un câble HTA	437,40 €*

\* Sans paiement direct.

*Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.*

#### TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 3 juin 2022 :

➤ **Compétence « IRVE »**

Collectivité	Date de la délibération	Collectivité	Date de la délibération
Vicques	16 mai 2022	Saint-Martin-de-Mieux	7 juin 2022
Foulognes	19 mai 2022	Ryes	8 juin 2022
Bons-Tassilly	23 mai 2022	Aubigny	8 juin 2022
Soignolles	24 mai 2022	Saint-Martin-de-Mailloc	9 juin 2022
May-sur-Orne	30 mai 2022	Le Marais-la-Chapelle	13 juin 2022
Perrières	30 mai 2022	Villy-Bocage	14 juin 2022
Rocques	30 mai 2022	Colombiers-sur-Seulles	16 juin 2022
Epaney	31 mai 2022	Pierrefitte-en-Cinglais	20 juin 2022
Reux	3 juin 2022	Frénouville	27 juin 2022

➤ **Compétence « Energies Renouvelables »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
La Hoguette	28 mars 2022	Mise en place d'une chaufferie bois énergie pour le projet de la mairie, de l'école et de la salle polyvalente

La commune de La Hoguette ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables », l'état contradictoire proposé est donc fixé à 0 €.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE » visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Vicques, Foulognes, Bons-Tassilly, Soignolles, May-sur-Orne, Perrières, Rocques, Epaney, Reux, Saint-Martin-de-Mieux, Ryes, Aubigny, Saint-Martin-de-Mailloc, Le Marais-la-Chapelle, Villy-Bocage, Colombiers-sur-Seulles, Pierrefitte-en-Cinglais, Frénouville ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de La Hoguette ;
- **ACTE** la valeur de l'actif avant le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de la Hoguette à 0 € ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## ACTUALITES

### ➤ Adhésions au SDEC ÉNERGIE

#### ▪ Communauté de Communes Bayeux Intercom

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical du 24 mars dernier a délibéré en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au Syndicat et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » pour ses zones d'activités économiques.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après notification adressée à chacun des membres du syndicat, ces derniers disposaient de la faculté de s'exprimer sur cette demande jusqu'au 30 juin 2022.

La majorité qualifiée, nécessaire pour valider cette adhésion et ce transfert, pouvait être atteinte par au moins l'un des calculs suivants :

<b>Majorité qualifiée</b>	2/3 membres - 1/2 pop	349 collectivités	354 532 habitants
	ou		
	1/2 membres - 2/3 pop	262 collectivités	472 709 habitants

Au 30 juin 2022, après réception de **376 délibérations favorables** à cette demande, représentant **562 554 habitants**, la majorité qualifiée est donc atteinte.

Le transfert de la compétence « Eclairage public » pour ce nouveau membre est devenu effectif le 30 juin 2022, date de signature de l'arrêté préfectoral actant de l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

#### ▪ Commune de Colombelles

La commune de Colombelles a délibéré le 30 mai dernier afin d'adhérer au SDEC ÉNERGIE en vue de transférer au syndicat sa compétence « Eclairage public ».

Le Comité Syndical du 16 juin a délibéré en faveur de cette adhésion et du transfert de la compétence « Eclairage Public ».

Le processus d'adhésion sera soumis à délibération des membres du SDEC ÉNERGIE à compter de septembre sachant que la majorité qualifiée sera atteinte par la délibération favorable des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue, publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Il est rappelé que, dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

Les différentes étapes de cette procédure d'adhésion sont rappelées au Bureau Syndical :

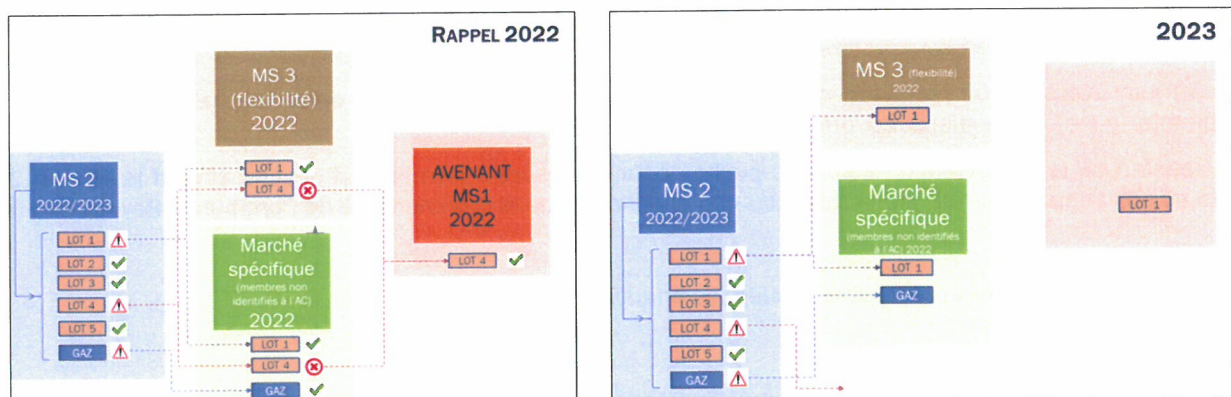
Comité Syndical du 16 juin	Validation de cette demande
<b>Le 13 juillet</b>	<b>Information des collectivités sur délibérations à venir</b>
Le 29 août	Notification aux collectivités membres du syndicat
du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 novembre	Délibérations des collectivités adhérentes
CLE d'octobre	Rappel aux collectivités - <i>si besoin</i>
Comité syndical du 6 octobre et du 15 décembre	Etat des délibérations reçues
Décembre 2022	Arrêté Préfectoral pour mise en œuvre au 1 <sup>er</sup> janvier 2023

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Groupement d'achat d'énergie Electrique et/ou Gaz**

▪ **Rappel de la situation 2022 et projection 2023**

Monsieur le Directeur Général des Services rappelle la situation des marchés d'achat d'énergies pour l'année en cours et pour 2023 :

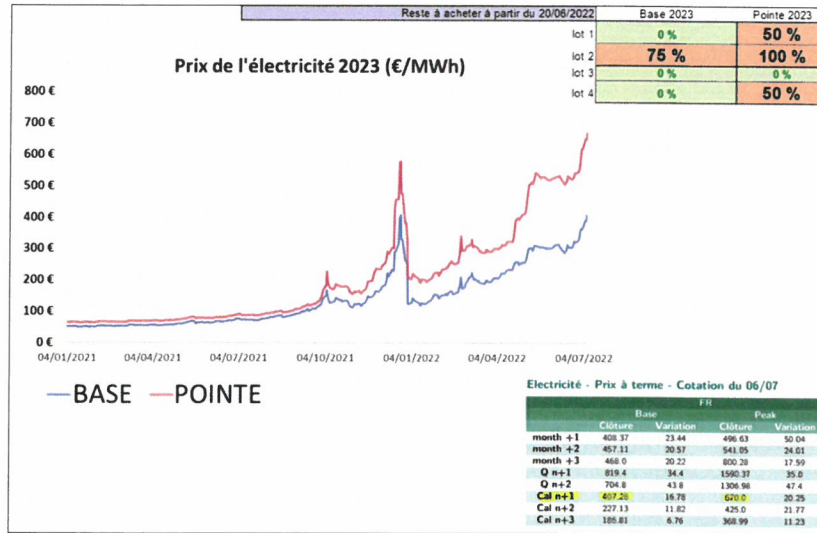




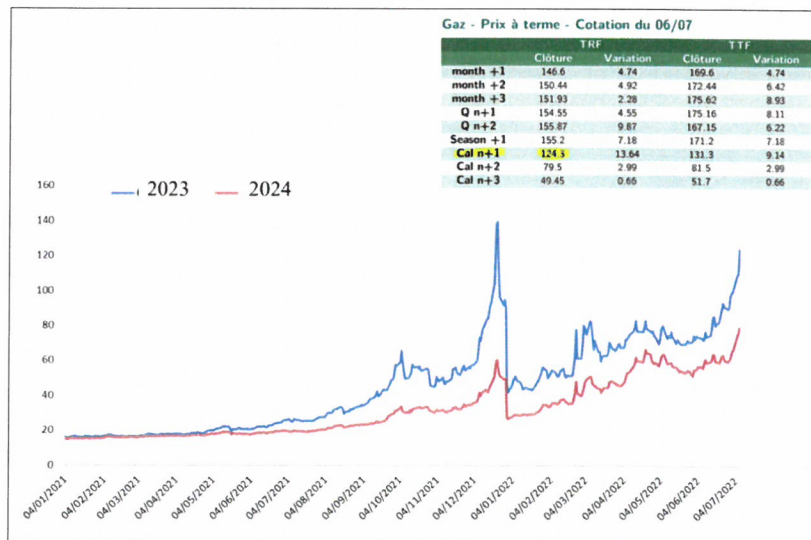
▪ **Présentation de l'évolution des cours de l'électricité et du gaz**

Monsieur Bruno DELIQUE présente l'évolution des cours :

✓ **de l'électricité :**



✓ **du gaz :**



Dans ce contexte, la Commission d'Appel d'Offres réunie avant le Bureau Syndical, a pris les décisions suivantes :

➤ **Prises de position pour l'achat d'électricité pour 2023 - Marchés subséquents n°2 « Electricité »**

Lot	Attributaire	% et prix à j-1
Lot 1	EDF	Pas de prise de position
Lot 2		
Lot 4		

➤ **Marchés subséquents n° 4 « Electricité » - 2023**

Lot		Attributaire
Lot 1	Points de livraison raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5) - hors éclairage public et signalisation lumineuse	PLUM
Lot 4	Points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	Aucune offre

▪ **Différends avec EDF**

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que les différends qui opposent le SDEC ÉNERGIE à la société EDF, titulaire des lots 1 et 4 du marché subséquent n° 2, relatif à l'achat d'électricité pour les périodes 2022 et 2023, porte sur :

**1. Le calcul des prix définitifs des bordereaux des prix des lots 1 et 4**

- Interprétation divergente de la clause d'optimisation (SWAP ARENH) : sa mise en œuvre automatique par EDF est contestée par le syndicat.
- En attendant un éventuel accord des parties, il a été convenu de facturer aux membres pour 2022 leur consommation sur la base du « BPU SDEC ENERGIE » ; potentiellement, un rappel de facturation est donc possible.
- Conséquence : le prix de l'électron (en €/MWh) est multiplié par 2 si EDF applique la clause d'optimisation.

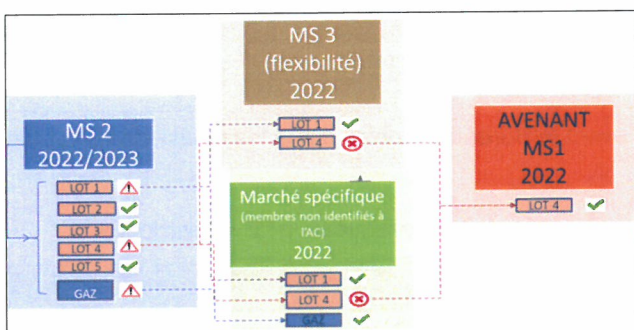
**2. La flexibilité (ajout de nouveaux sites dans le marché faisant varier la quantité à livrer)**

- Interprétation divergente sur la date à prendre en compte pour déclencher la flexibilité : date de notification pour EDF et date de début de fourniture pour le syndicat.
- Conséquence : refus d'EDF d'intégrer des PDL dans les marchés et obligation de relancer un marché subséquent n°3 pour le lot 1 et un avenant au MS 1 pour le lot 4 (car infructuosité du MS 3 pour ce lot).

**3. La prise en compte des contrats des membres non identifiés lors du lancement de l'accord-cadre**

- Non-application d'une clause prévue au marché pour l'ajout de nouveaux membres en cours d'accord-cadre.
- Conséquence : refus d'EDF d'intégrer les PDL des nouveaux membres dans les marchés et obligation de lancer de nouveaux marchés dans une période très perturbée (prix très élevé).

Ces différentes divergences sont à l'origine de la mise en œuvre d'un nouveau marché spécifique, d'un 3<sup>ème</sup> marché subséquent et de la rédaction d'un avenant au marché subséquent n° 1 :



Intitulé du marché	Nombre de membres	Nombre de contrats
Marché spécifique (électricité et gaz)	36 en électricité 8 en gaz	332 32
MS 3 (électricité)	10	236
Avenant MS 1 du lot 4 (électricité)	34	52

EDF a refusé de prendre en compte les « nouveaux membres » et les « membres en surplus de flexibilité »,

Le SDEC ÉNERGIE a, quant à lui, demandé l'application pour 2022 du BPU calculé par le syndicat.

Il a reçu 2 mémoires en réclamation d'EDF pour les lots 1 et 4, qui ouvrent une période de rapprochement de 2 mois, soit jusqu'au 20 juin (au-delà, saisine des tribunaux).

Le SDEC ÉNERGIE a pris attache, à ses frais, auprès d'un conseil juridique – cabinet SEBAN – pour défendre les intérêts du groupement.

Pour 2022, plusieurs réunions et échanges pour tenter une conciliation :

- Proposition jugée inacceptable de réintégrer en 2023 les nouveaux membres et les membres concernés par le surplus de flexibilité,
- Concernant les interprétations différentes sur le BPU des lots 1 et 4, l'écart cumulé – uniquement sur la partie « fourniture d'énergie » est de 2M€ pour 2022 et de 5M€ pour 2023,
- EDF propose de prendre en charge 60 % de cet écart, soit 1,2M€ pour 2022 et 3M€ pour 2023.

Pour 2023, de nouveaux échanges seront également à prévoir.

Pour rappel, le Comité syndical de juin a acté du prolongement du délai (initialement de deux mois) ouvert à réception des deux mémoires en réclamation pour le prolonger jusqu'au 20 octobre 2022.

EDF en a pris acte, mais nous a informés de la saisine du Tribunal Administratif mi-août pour préserver ses droits.

A ce stade, la question du formalisme de notre éventuel accord n'est pas partagée entre EDF et le SDEC ENERGIE : le syndicat prône pour qu'il prenne la forme d'un avenant pour chacun des 2 marchés, plutôt qu'un protocole transactionnel comme le demande EDF.

Pour mémoire, le règlement du groupement de commandes passé avec l'ensemble des membres, prévoit que le syndicat peut passer des avenants dans le cadre de l'établissement du marché et non un protocole transactionnel dans le cadre de l'exécution du marché.

Ce point doit fait l'objet d'une réunion de travail fin août avec les conseils juridiques du syndicat.

Sur la question d'un taux identique de prise en charge de l'écart entre les 2 BPU pour 2022 et 2023 :

- pour 2022 : 40/60 ou 35/75 demandé par le SDEC ENERGIE,
- pour 2023 : clause de revoyure.

#### ▪ **Impact de la hausse des prix de l'énergie pour les collectivités**

L'UAMC, dans sa newsletter n°25, interroge les collectivités sur l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie sur leur budget de fonctionnement. Le SDEC ENERGIE rencontre Monsieur Olivier PAZ le jeudi 21 juillet 2022.

Pour rappel, le syndicat a adressé, courant février, différents courriers d'alerte aux parlementaires.

La FNCCR vient d'interpeller à nouveau le gouvernement en proposant :

- pour toutes les collectivités, le retour au tarif réglementé de vente,
- un développement ambitieux des énergies renouvelables,
- une réforme du marché de l'énergie plus favorable aux atouts du mix énergétique national,
- des incitations pour les collectivités à maîtriser leur consommation et à réduire leurs dépenses énergétiques afin de limiter l'impact des hausses des tarifs du gaz et de l'électricité,
- une réforme du code de la commande publique pour que les collectivités puissent investir dans des contrats d'achat direct à long terme avec des producteurs locaux d'énergies renouvelables.

Ce sujet sera abordé lors du congrès de la FNCCR fin septembre.

#### ▪ **Réunion le 30 juin avec les membres du groupement de commandes concernés par des augmentations très fortes de leurs factures énergétiques**

Il ressort des échanges de cette réunion :

- des interrogations sur les raisons qui ont conduit à intégrer dans le lot 4 du marché, certains contrats initialement identifiés dans le lot 3, ce qui a conduit au dépassement de la flexibilité et à la conclusion de l'avenant (*incidence directe de la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie n°2019-117*).

- le besoin de renforcer la communication associée aux actions et décisions qui sont prises dans le cadre de ce marché.
- que les prix les plus élevés du bordereau de prix (BPU) s'appliquent sur la période « hivernale » (entre octobre et avril). Les prochaines factures seront donc moins élevées jusqu'à celles du dernier trimestre.

Les options pour limiter l'impact de ces tarifs sur leurs budgets ont été débattues :

- ✓ **Optimisation tarifaire** : changer de lot le contrat si sa puissance peut être adaptée à un niveau inférieur à 100 kva (à vérifier au cas par cas avec les courbes de charges des contrats) – le fournisseur TotalEnergies accepte de faire cette modification dans l'intérêt du membre. A ce stade, ENEDIS refuse de changer la segmentation du contrat.
- ✓ **La sortie anticipée du groupement** : cette « rupture » unilatérale du contrat pose un problème à TotalEnergies qui a acheté les volumes de kWh correspondants à tous les contrats. Obligé de revendre ces volumes à un prix encore indéterminé en cas de rupture anticipée, le fournisseur pourrait demander l'application d'une pénalité égale à la différence entre le prix d'achat et le prix de vente des kWh non consommés, ce qui rendrait l'opération onéreuse pour le membre.
- ✓ **La renégociation des tarifs** : pour les mêmes raisons que la précédente option, les kWh ayant déjà été achetés, TotalEnergies précise que la négociation à la baisse des tarifs n'est pas envisageable.
- ✓ **L'étalement des factures** : cette option semble intéresser quelques membres. Les représentants du fournisseur n'avaient pas la certitude que cela puisse être mis en place mais cette requête est à l'étude (une demande officielle a déjà été transmise à TotalEnergies).
- ✓ **Lisser les prix sur l'année** : les membres ne semblaient pas intéressés par cette proposition faite par TotalEnergies.

TotalEnergies a présenté le dispositif de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) supplémentaire décidé par l'Etat pour venir réduire les factures d'électricité des consommateurs les plus impactés par la hausse des tarifs.

- ✓ Les contrats de l'avenant sont éligibles à ce dispositif qui se traduit par une baisse sur le prix du kWh de 25,87€/MWh.
- ✓ Cette disposition s'applique sur les factures à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les membres ont également vu s'appliquer sur leur facture, la baisse de la taxe sur l'électricité (TICFE) décidée par l'Etat à compter du 1er février 2022. Cette dernière est réduite à 0,50€/MWh au lieu de 22,50€/MWh.

L'avenant prend fin au 31 décembre 2022. Par anticipation, le syndicat vient de lancer un nouveau marché pour répondre aux besoins de ces mêmes contrats pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Compte tenu de la situation, chaque membre, s'il le souhaite, peut décider de quitter le groupement à la fin du marché en cours, soit au 31 décembre 2022. Il doit en informer le syndicat au plus tard le mercredi 6 juillet. Il disposera alors d'une période de 6 mois pour contractualiser avec le fournisseur de son choix.

Un nouvel accord-cadre pour la fourniture d'électricité sur la période 2024-2027 est également en préparation. La procédure de consultation devrait être engagée au cours du dernier trimestre 2022. Les membres sont invités à faire part de leur souhait de poursuivre ou non leur collaboration avec le syndicat dès que possible et au plus tard, 6 mois avant le début de l'accord-cadre, soit au 30 juin 2023.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Congrès de la FNCCR**

Monsieur le Directeur Général des services rappelle que la représentation du SDEC ÉNERGIE au 38<sup>ème</sup> congrès de la FNCCR s'organise.

Mesdames Catherine GOURNEY-LECONTE, Anne-Marie BAREAU et Catherine FLEURY et Messieurs Marc LECERF, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard POULAIN, Abderrahman BOUJRAD, Philippe CAPOËN et Vincent RUON ont confirmé leur participation sur la totalité du congrès, soit du 27 au 29 septembre 2022 (Couvent des Jacobins, dans le centre-ville de Rennes). Monsieur Philippe LAGALLE y sera, quant à lui, présent le 28 septembre.

Les réservations hôtelières ont été enregistrées à l'hôtel IBIS Rennes Centre Gare-Sud (15 rue de Châtillon).

Le déplacement, dont les horaires seront confirmés début septembre, s'effectuera dans un minibus de 19 places.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Echéances 2022**

Monsieur Bruno DELIQUE présente les nouveautés et changements de dates à prendre en compte pour les prochaines échéances, à savoir que :

- La **Commission « Mobilités bas carbone »** initialement programmée le mercredi 7 septembre, se réunira le lundi 12 septembre à 9h, dans l'espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE,
- La prochaine **conférence des présidents du TEN**, à laquelle MM. Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD sont conviés, sera organisée en marge du Congrès de la FNCCR (date et horaire précis à confirmer),
- La réunion de la **Commission Consultative pour la Transition Energétique** du mardi 29 novembre 2022, à 14h se réunira dans l'espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE.
- La **Commission d'Appel d'Offres** du mardi 25 octobre est décalée au jeudi 27 octobre de 9h à 10h30, salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage du SDEC ÉNERGIE.

Le planning des Commissions Locales d'Énergie de l'automne est quasi finalisé.

Ainsi, les élus du département seront invités à se réunir, selon leur secteur, entre 9h30 et 14h, comme suit :

DATE	SECTEUR	CLE	VISITE INSTALLATION BOIS ENERGIE	SALLE de REUNION
Lundi 10 octobre	BESSIN	ISIGNY-OMAHA INTERCOM BAYEUX INTERCOM CC BAYEUX INTERCOM SEULLES, TERRES ET MER	CORMOLAIN Chaufferie bois	CORMOLAIN Salle des fêtes
Mardi 4 octobre	BOCAGE VIROIS	PRE BOCAGE INTERCOM INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	VALDALLIERE (Vassy) Chaufferie bois et réseau de chaleur	VASSY Salle musique
Mercredi 5 octobre	CAEN SUD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON CINGAL-SUISSE NORMANDE PAYS DE FALAISE	SAINT-REMY-SUR-ORNE Ecole / Mairie - Chaudière granulés	SAINT-REMY-SUR-ORNE Salle polyvalente
Vendredi 7 octobre	CAEN EST	VAL ES DUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	DOZULE Réseau de chaleur communal Bois déchiqueté	DOZULE Salle des fêtes
Judi 13 octobre	PAYS D'AUGE SUD	LISIEUX NORMANDIE SIVOM D'ORBEC ET DE LA VESPIERE	COURTONNE LA MEURDRAC Chaufferie bois déchiqueté	GLOS Salle multi-activités Les Sorbiers
Mercredi 12 octobre	PAYS D'AUGE NORD	TERRE D'AUGE* CŒUR COTE-FLEURIE PAYS D'HONFLEUR ET BEUZEVILLE	HONFLEUR Serres communales Chaudière bois déchiqueté	HONFLEUR Salle Carnot

L'organisation de la CLE du secteur de Caen et Caen Nord (territoires de Cœur de Nacre, de la Communauté Urbaine Caen la mer et des communes de la Communauté Urbaine, membres du SDEC ÉNERGIE) est en cours.

Le planning des échéances 2022 ainsi mis à jour a été remis en séance et sera envoyé à l'ensemble des membres du Bureau Syndical, par mail, à l'issue de la réunion.

*Le Bureau Syndical valide ces modifications d'agenda.*

## II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 14 juin 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

#### AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 3 de la note de synthèse explicative).

Pour les 6 projets, d'un montant de 116 256,31 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 73 277,06 € HT pour les extensions du réseau.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 6 projets proposés pour un montant de 73 277,06 € HT pour les extensions du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1<sup>er</sup> avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVES

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 4 de la note de synthèse explicative).

Pour les 6 projets, d'un montant de 42 941,28 € HT pour les extensions et dont le cout cumulé pour le renforcement du réseau nécessaire à la réalisation de certaines extensions s'élève à 122 250,71 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 30 783,62 € pour les extensions du réseau et à 122 250,71 € pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 6 projets proposés pour un montant de 30 783,62 € pour les extensions du réseau et de 122 250,71 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1<sup>er</sup> avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et précarité énergétique, présente les travaux de la commission qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

## SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA et d'INHARI.

Au regard de l'urgence sociale, Madame la Présidente propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
					Avant Tvx	Après Tvx	
SOLIHA	Verson	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation des murs par l'extérieur,</li> <li>- Isolation du plancher des combles perdus,</li> <li>- Isolation du plancher en sous face,</li> <li>- Isolation des rampants,</li> <li>- Remplacement des menuiseries,</li> <li>- Installation d'un poêle à bois,</li> <li>- Installation d'une VMC Hygro A</li> </ul>	69 646 €	69 %	F	C	2 450 €
INHARI	Seulline (Saint-Georges d'Aunay)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation des murs par l'extérieur,</li> <li>- Isolation des combles,</li> <li>- Installation d'un poêle à bois,</li> <li>- Installation d'un ballon thermodynamique,</li> <li>- Remplacement de la VMC</li> </ul>	40 642 €	68 %	G	C	2 450 €

\* Frais de gestion des opérateurs inclus.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 450 € pour le dossier situé sur la commune de Verson,
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 450 € pour le dossier situé sur la commune de Seulline,
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 20422 - Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité - dans le cadre des conventions de partenariat liant respectivement le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA et le SDEC ÉNERGIE et INHARI en date du 8 février 2022,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## TRANSITION ÉNERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 22 juin 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### « PROGRES », APPEL A PROJET POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Dans un contexte d'envolée des prix de l'énergie, le syndicat a été lauréat du programme ACTEE2 (actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) qui vise notamment à promouvoir le passage à l'acte dans la réalisation de travaux.

Comme annoncé à l'occasion du Bureau Syndical du 3 juin dernier et du Comité Syndical du 16 juin, le SDEC ÉNERGIE souhaite renforcer son soutien aux collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Les écoles (bâtiments parmi les plus consommateurs d'énergie) qui pèsent lourd dans la facture énergétique des collectivités, sont souvent soumises à l'obligation de rénovation du décret tertiaire, mais leur rénovation énergétique est moins aidée, notamment par le Conseil Départemental du Calvados qui concentre ses aides par ailleurs.

Le SDEC ÉNERGIE lance donc l'appel à projets baptisé « PROGRES » (PROGramme de Rénovation des Établissements Scolaires) visant à :

- soutenir financièrement les travaux de rénovation énergétique des écoles,
- apporter un accompagnement en faveur de comportements économes en énergie de la part des usagers du bâtiment.

A noter que, seules les collectivités suivantes sont éligibles à cet appel à projet :

- les communes du département du Calvados,
- un syndicat ayant la compétence « établissement scolaire » (ex : SIVOS, SIVOM...) composé de communes membres du SDEC ÉNERGIE,
- un EPCI ayant la compétence « établissement scolaire », membre du SDEC ÉNERGIE.

Le montant total dédié à cet appel à projet s'élève à 1 M€.

Les montants des aides proposées sont les suivants :

Collectivités hors Caen la mer	Collectivités de Caen la mer*
Aide de 30 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 75 000 €**	Aide de 20 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 50 000 €**

\* en sus de cette aide, la CUCM valorise les CEE du projet et les reverse directement à la collectivité concernée  
\*\* soit un cout HT du projet subventionnable de 250 000 €

Les collectivités candidates devront se conformer au règlement (annexe 5 de la note de présentation jointe à la convocation des élus du Bureau Syndical) comprenant notamment les conditions d'éligibilité des projets et les dépenses éligibles.

L'appel à projet sera lancé le 11 juillet 2022 et la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 octobre 2022.

La commission « Transition Energétique » de novembre sera chargée de désigner les lauréats qui seront présentés au Bureau et au Comité Syndical de décembre 2022.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** du lancement de l'appel à projet « PROGRES » pour l'année 2022 selon les modalités détaillées ci-avant ;



- **ACTE** que cet appel à projet est doté d'une enveloppe de 1 M€ ;
- **APPROUVE** le règlement de l'appel à projet « PROGRES », notamment le montant des aides allouées ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - PCAET – CC TERRE D'AUGE

---

Le SDEC ÉNERGIE a été sollicité par la Communauté de communes Terre d'Auge pour un accompagnement complet (coordination et animation de la démarche, réalisation du diagnostic du territoire et du plan d'actions) pour l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial – PCAET.

La communauté de communes ayant moins de 20 000 habitants, il s'agit d'un PCAET dit « volontaire ».

Grâce à cette démarche, l'ensemble des communautés de communes du Calvados se sera engagé dans cette démarche.

Le coût de réalisation d'un PCAET (valorisation de l'accompagnement du syndicat) est estimé entre 30 et 60 000 €, selon la taille de la Communauté de communes.

En application des aides financières adoptées par le Comité Syndical du 24 mars 2022, il revient au Bureau Syndical de définir la contribution du syndicat, sur proposition de la commission « Transition Énergétique ».

Compte tenu des dispositions prises pour les 5 précédentes communautés de communes, qui ont sollicité un accompagnement complet du syndicat dans l'élaboration de leur PCAET, Madame la Présidente propose également la prise en charge totale de la réalisation du PCAET susvisé.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la prise en charge de l'accompagnement de la Communauté de communes Terre d'Auge à l'élaboration de son PCAET, sous réserve d'approbation de cette démarche par le Conseil Communautaire ;
- **ADOpte** la convention proposée ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE DES EPCI

---

Les EPCI entrent dans une phase de mise en œuvre des PCAET et certains peuvent avoir besoin d'appui pour suivre leur PCAET et favoriser la concrétisation du plan d'actions sur leur territoire.

Pour le syndicat, il s'agit de mettre en mouvement les acteurs locaux et de déclencher des actions concrètes de la part des communes et EPCI en matière de transition énergétique sur les thématiques suivantes :

- Bâtiments publics,
- Énergies renouvelables,
- Mobilité bas carbone,
- Précarité énergétique,
- Éclairage public,
- Sensibilisation.

La commission propose d'expérimenter les modalités suivantes de mise en œuvre de cet accompagnement complémentaire aux dispositifs opérationnels et aux aides existantes du SDEC ÉNERGIE, à savoir :

- **Un appui en ingénierie :**
  - Volet 1 : Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités,
  - Volet 2 : Contribution aux démarches de planification énergétique et projets territoriaux de l'EPCI,
  - Volet 3 : Sensibilisation des élus, agents et habitants.
  
- **Des aides financières** pour les prestations réalisées par des tiers en matière de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité.
  
- **Contribution de l'EPCI :**

Accompagnement	Coût du service	Aides financières du SDEC ÉNERGIE		
		C. Urbaine	C. Agglo	C de Communes
Ingénierie – volet 1 - 2 et 3	7 000 €/an	Sur décision du Bureau Syndical		50 %
Réalisation du diagnostic du patrimoine public	8 000 €			50 %

Pour les prestations réalisées par des tiers en matière de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité, l'attribution de l'aide est soumise à la décision du Bureau Syndical, sur la base notamment des règles générales d'attribution des aides financières votées chaque année par le Comité Syndical.

Il est proposé par la commission 2 prestations maximum aidées par an et une aide par prestation :

- de 50% de la part restant à la charge de la communauté de communes, déduction faite des autres aides publiques,
- plafonnée à 10 000 € maximum par étude.

Possibilité d'accorder les aides à un groupement d'EPCI auquel appartient l'EPCI adhérent sous réserve de son accord.

La communauté de communes du Pays de Falaise s'étant portée candidate pour cette expérimentation et compte tenu du caractère expérimental de ce nouvel accompagnement, il sera proposé de porter la contribution demandée au Pays de Falaise à 2 000 €/an sachant que cette communauté de communes a déjà réalisé le diagnostic de son patrimoine public.

Cet accompagnement est formalisé au travers une convention dédiée d'une durée de 3 ans (annexe 7 de la note de présentation jointe à la convocation des élus du Bureau Syndical).

A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise, ne participe pas au vote.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **VALIDE** les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement proposé, notamment les aides financières aux prestations et le montant de la contribution des EPCI ;
- **APPROUVE** l'adhésion à cet accompagnement de la Communauté de communes du Pays de Falaise avec une contribution de l'EPCI d'un montant de 2 000 €/an pendant 3 ans, imputable à l'article 747585 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer la convention correspondante, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DE NIVEAU 3 – CONDE-SUR-IFS

Par délibération en date du 9 novembre 2021, la commune de Condé-sur-Iffs a émis le souhait d'adhérer au service de Conseil en Energie partagé de niveau 3.

Il est rappelé que le service de Conseil en Energie Partagé de niveau 3 recouvre les missions suivantes :

- L'appui à l'obtention des aides financières mobilisables ;
- La maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation par le syndicat ;
- La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution et le paiement des marchés publics de travaux ;
- La réception des ouvrages réalisés ;
- Le suivi de l'efficacité des travaux de rénovation.

La mise en œuvre de cet accompagnement est formalisée par une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Condé-sur-Iffs et le SDEC ÉNERGIE, jointe en annexe 8 de la note de présentation jointe à la convocation des élus du Bureau Syndical.

Le scénario de rénovation de la salle polyvalente de Condé-sur-Iffs choisi par la collectivité suite à l'accompagnement de Conseil en Energie Partagé de niveau 2 est le scénario « *BBC Effinergie rénovation - Chauffage bois* ».

Conformément au guide des contributions et aides financières 2022, le coût d'adhésion au Conseil en Energie Partagé de niveau 3 s'élève à 5 % du montant HT de l'opération estimé à 176 750 €.

A ce montant, s'ajoute la contribution à l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé de niveau 3 qui s'élève à 8 837 €, financée à 80 % par le syndicat pour une commune de catégorie C - Guide des aides 2022.

Compte tenu de ces éléments et en application du guide des aides et contributions du SDEC ÉNERGIE de l'année 2022, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre	22 300 €	DETR/DSIL	70 700 €	40 %
Travaux d'efficacité énergétique	135 350 €	APCR rénovation	68 300 €	39 %
Surcoût amiante	5 000 €	Participation commune (Fonds propres et emprunts)	37 750 €	21 %
Autres dépenses (aléas chantier, SPS, contrôleur technique...)	14 100 €			
<b>Sous total coût de l'opération</b>	<b>176 750 €</b>	<b>Sous total</b>	<b>176 750 €</b>	
Adhésion CEP niveau 3	8 837 €	SDEC ÉNERGIE	7 070 €	80 %
		COMMUNE	1 767 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>185 587 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>185 587 €</b>	

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** l'adhésion au CEP niveau 3 de Condé-sur-Iffs ;
- **ACTE** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- **ACTE** le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation énergétique, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## VENTE DES EXPOSITIONS « 2050 » ET « SUIVEZ LE FIL »

Dans le cadre de la délibération du Bureau Syndical du 17 septembre 2021 visant le renouvellement de l'exposition « 2050 », la mise en œuvre du nouvel espace de la Maison de l'Énergie prendra la forme d'un Escape Game.

Cette nouvelle exposition nécessite notamment le déplacement de la cloison donnant sur le hall du Syndicat et les expositions « 2050 » et « Suivez le fil » devront être évacuées.

Compte tenu du fait que les locaux du SDEC ÉNERGIE ne permettent pas le stockage de ces expositions, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical leur vente aux tarifs négociables suivants :

Exposition 2050	Exposition « Suivez le fil »
<ul style="list-style-type: none"><li>• Coût : 53 000 € HT</li><li>• Prix de vente proposé : 15 000 € (28 % du prix initial)</li><li>• Frais de transport à la charge de l'acquéreur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coût : 30 000 € HT</li><li>• Prix de vente proposé : 5 000 € (17 % du prix initial)</li><li>• Frais de transport à la charge de l'acquéreur</li></ul>

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le prix de vente prévisionnel de l'exposition « 2050 » pour un montant négociable de 15 000 € et de l'exposition « Suivez le fil » pour un montant négociable de 5 000 € ;
- **DIT** que les recettes seront imputées à l'article 775 du budget principal du SDEC ENERGIE ;
- **DIT** qu'il sera procédé aux écritures comptables actant de la sortie de ces actifs ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados, quitte l'assemblée.

## SUBVENTIONS 2022 - VACHEMENT CAEN - CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS

La Chambre d'Agriculture du Calvados organise le dimanche 11 septembre 2022, sur la Presqu'île de Caen, l'événement « VACHEMENT CAEN ». Cette manifestation, réunira, notamment, dans le centre-ville caennais des animations et conférences sur les vertus environnementales de l'élevage.

La Chambre d'Agriculture a sollicité le SDEC ÉNERGIE, pour être partenaire de cet événement.

L'événement « Vachement Caen » doit mettre en avant la contribution de l'élevage dans les enjeux environnementaux, parmi lesquels on trouve la production de biogaz, ressource 100 % renouvelable. Cet événement est donc en lien avec les activités du SDEC ÉNERGIE, dans la continuité du partenariat en cours avec la Chambre d'Agriculture - convention en date du 8 juin 2021, portant, en particulier, sur le développement des énergies renouvelables localement mobilisables.

Le soutien à cette organisation permettra aussi de renforcer ce partenariat sur des thématiques en émergence, notamment l'acceptabilité sociale des projets d'énergies renouvelables en général, et de méthanisation en particulier.

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE a inscrit la transition énergétique au cœur de son plan stratégique. La valorisation des ressources locales en est une composante incontournable, que le syndicat développe grâce à l'accompagnement des territoires dans leurs plans climat et qu'il met en œuvre au travers de l'exercice de nouvelles compétences dans les énergies renouvelables (bois énergie, photovoltaïque...) et de sa participation au Plan Métha'Normandie et son implication dans le renforcement du réseau gaz pour l'injection de biométhane.

C'est pourquoi, le SDEC ÉNERGIE et la Chambre d'Agriculture travaillent de concert depuis 2016, dans le cadre de conventions de partenariat, renouvelées récemment pour la période 2021/2024.

A ce titre, la Chambre d'Agriculture transmet des données de diagnostic au SDEC ÉNERGIE pour l'élaboration des Plans Climat. Elle participe aux ateliers de la Fabrique Energétique : Visite d'unité de méthanisation à Croisilles, agriculture et PCAET, séquestration carbone, gestion durable des haies.

Elle est aussi la structure de premier conseil auprès des agriculteurs pour Soleil 14. Les deux structures coopèrent sur la méthanisation par de l'échange d'information, tant sur le potentiel de production de biogaz que sur les pratiques agricoles et l'avancée des projets. Ce partenariat est essentiel pour sensibiliser les élus locaux et établir les plans de zonages avec GRDF, qui nourrissent la politique d'aménagement solidaire du territoire du SDEC ÉNERGIE, en reliant les zones rurales productrices de biométhane avec les zones urbaines de consommation.

Compte tenu de ces éléments, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'être partenaire de « VACHEMENT CAEN » pour un montant de 1 000 €, comprenant :

- Un kit de communication et le droit d'usage du visuel « VACHEMENT CAEN »,
- La possibilité de mettre en place une banderole,
- La présence du logo du SDEC ÉNERGIE « avec le soutien » sur l'affiche et le flyer de la manifestation, dans la rubrique Partenaires du site web et sur les emailings de la Chambre d'Agriculture,
- La présence à la remise des prix d'une section du concours bovins.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados, au titre d'un partenariat dans le cadre de l'organisation de VACHEMENT CAEN le dimanche 11 septembre 2022, sur la Presqu'île de Caen ;
- **DIT** que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Retour de Monsieur Jean-Yves HEURTIN dans la salle.

## MOBILITES BAS CARBONE

M. Jean-Luc GUILLOUARD, 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie le 22 juin 2022 qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

### PROGRAMME DE TRAVAUX - BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 4EME TRANCHE 2022

Monsieur le Vice-Président précise que la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux 2022 proposée, relative à l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques porte sur les projets suivants :

Projet		Montant HT estimé de l'investissement	Taux d'aide du SDEC ENERGIE	
			Investissement	Exploitation
LISIEUX (1)	Installation de 1 borne de recharge 22 kVA	10 171,00 €	40 %	20 %
HONFLEUR (1)	Installation de 4 bornes de recharge 22 kVA	32 419,31 €	40 %	20 %
HONFLEUR (2)	Installation de 1 borne de recharge 100 kVA	47 366.82 €	100 %	100 %
VALDALLIERE (3) (Vassy)	Installation de 1 borne de recharge 100 kVA	47 366.82 €	100 %	100 %
Creully sur Seulles (4)	Installation de 1 borne de recharge 22 kVA	3 802.01 €	20 %	100 %
LISIEUX (5)	Installation de 1 borne de recharge 100 kVA	46 639,00 €	20 %	20 %

- (1) Ces projets sont hors schéma de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibérations du Bureau Syndical des 30 novembre 2018 et 17 septembre 2021. A ce titre, et en application des aides et contributions votées au Comité Syndical du 24 mars 2022, le montant des aides d'investissement pour une borne, inférieure à 50 kVA, doit être validé par une décision du Bureau Syndical.
- (2) Ce projet est inclus dans le schéma de déploiement d'implantation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibérations du Bureau Syndical des 30 novembre 2018 et 17 septembre 2021. A ce titre, le financement de l'investissement et de l'exploitation est assuré à 100 % par le SDEC ENERGIE, déduction faite des aides mobilisables.
- (3) Ce projet est financé dans le cadre du plan de relance (pour un montant de 32 486.71 €) qui vise à l'implantation de bornes rapides en zone rurale. Il doit être inclus dans le schéma de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibérations du Bureau Syndical des 30 novembre 2018 et 17 septembre 2021. A ce titre, le financement de l'investissement et de l'exploitation est assuré à 100 % par le SDEC ENERGIE, déduction faite des aides mobilisables.
- (4) Ce projet fait suite à une demande de déplacement de l'infrastructure de recharge. Conformément au guide des aides et contribution 2022, la prise en charge des dépenses d'investissement par le syndicat est de 20 %. Le niveau de prise en charge de l'exploitation reste inchangé (100 %).
- (5) Ce projet est hors schéma de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques, acté par délibérations du Bureau Syndical des 30 novembre 2018 et 17 septembre 2021. A ce titre, les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont prises en charge à hauteur de 20 % par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTER** la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux 2022, détaillée ci-avant dans les conditions présentées ;
- **DIT** que le Schéma de déploiement des bornes de recharges rapides, validé par le Bureau syndical du 30 novembre 2018 et du 17 septembre 2021, est mis à jour en y intégrant la borne rapide sur la commune de Vassy (Valdallière) ;
- **DIT** que les dépenses à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ - 6<sup>EME</sup> TRANCHE 2022

La commission propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité composé d'une part, de 13 projets avec accord des pétitionnaires et d'autre part, d'un projet en attente d'accord du pétitionnaire, pour lequel la délibération du Bureau Syndical permettra d'engager plus rapidement les travaux dès l'accord reçu.

Il est entendu qu'il sera communiqué aux membres de la commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité » au fil de l'eau les accords obtenus par les pétitionnaires concernés.

Les 13 projets avec accord définitif des pétitionnaires portent sur un montant d'investissement de 220 215 € HT dont 36 000 € HT de renforcement nécessaire à 2 projets d'extension et, 184 215 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

Le projet, dont la réalisation est conditionnée à l'obtention de l'accord du pétitionnaire concerné, porte sur un montant d'investissement de 10 472 € HT, consacré aux extensions proprement dites.

La liste de ces 13 projets avec accord définitif des pétitionnaires et le projet conditionné à l'obtention de l'accord du pétitionnaire ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation.

La totalité de la sixième tranche est donc constituée de 14 projets pour un montant total d'investissement estimé à 230 687 € HT.

Madame la Présidente soumet la validation de cette sixième tranche au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (14 projets pour un montant estimé à 230 687 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581922 – Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ – 3<sup>EME</sup> TRANCHE 2022

La troisième tranche de travaux 2022, pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 4 projets, pour un montant de 201 911 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 10 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2022 de renforcement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (4 projets pour un montant de 201 911 € HT) ;

- **DECIDE d'inscrire** ces investissements au titre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) votés au Comité Syndical du 24 mars 2022 – Finalité A Renforcement réseau BT en zone rurale du PPI 2019/2022 ;
- **DIT** que les travaux correspondants relèvent du Programme Annuel 2022 du 1<sup>er</sup> PPI 2019/2022 présentés au Comité syndical du 24 mars 2022 ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 4<sup>EME</sup> TRANCHE 2022

---

La quatrième tranche de travaux 2022, pour l'effacement coordonné des réseaux concerne 3 projets, pour un montant de 595 316 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 11 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE d'adopter** la quatrième tranche de travaux d'effacement coordonné des réseaux proposée et jointe en annexe (3 projets pour un montant de 595 316 € TTC) ;
- **DECIDE d'inscrire** partiellement ces investissements au titre des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) votés au Comité syndical du 24 mars 2022 – Finalité C Sécurisation BT fils nus en zone urbaine du PPI 2019/2022 ;
- **DIT** que les travaux correspondants relèvent du programme annuel 2022 du 1<sup>er</sup> PPI 2019/2022 présentés au Comité Syndical du 24 mars 2022 ;
- **DIT** que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au budget principal ;
  - pour les travaux Electricité – 2315,
  - pour les travaux Eclairage Public – 2317,
  - pour les travaux de Génie Civil – 2315,
  - pour les travaux de Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat –4581 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

---

### ➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les six conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :



Commune	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
AGY	Le Clos Bizet	SARL TERRE D'AVENIR 10 lots	Pose de 217 ml de réseaux électriques BT souterrains	21 359,43 €
ANISY	Aménagement rue de l'église	SAS EDIFIDES 30 lots	Pose de 361ml de réseaux électriques BT souterrains	45 162,88 €
CAGNY	SCI DUCHESSÉ	SCI DUCHESSÉ 16 lots	Pose de 2x15 ml de réseaux électriques, de 2 colonnes montantes dans un local technique dédié, de 373 ml de branchements et de 16 blocs compteur/disjoncteur MONO	29 090,26 €
SOMMERVIEU	Les Rochambelles Sud	SAS TRIUMVIRAT 19 lots	Pose de 319 ml de réseaux électriques souterrains	34 654,98 €
	Les Rochambelles Nord	BENOIST Jean-Claude 15 lots	Pose de 297 ml de réseaux électriques souterrains	32 031,38 €
ST-AUBIN-D'ARQUENAY	Les Portes de la Mer	SARL D'ARQUENAY 18 lots	Pose de 252 ml de réseau BT souterrain	28 739,21 €
<b>TOTAL</b>				<b>191 038,14 €</b>

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** les six conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 191 038,14 € ;
- **DIT** que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – TRANCHES DE TRAVAUX 2022

#### ➤ 4<sup>ème</sup> tranche Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la quatrième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT (annexe 12 de la note de synthèse explicative) :

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	55	159 644 €
	Tranche DG programme efficacité énergétique	1	34 591 €
	Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	2	22 204 €
Signalisation lumineuse		1	1 219 €
<b>Total</b>		<b>59</b>	<b>217 658 €</b>

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **5<sup>ème</sup> tranche de Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)**

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'éclairage public, pour un montant total de 174 016 € TTC :

Programme travaux	Commune	Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / renouvellement Eclairage public	LA VESPIERE- FRIARDEL	LA VESPIERE	Extension du réseau EP	81 052 €
	SAINT-AUBIN- D'ARQUENAY	SAINT-AUBIN- D'ARQUENAY	Mise en place d'un système de vidéo protection centralisé en mairie	92 964 €
<b>TOTAL</b>				<b>174 016 €</b>

A noter que Monsieur Denis CHÉRON, Conseiller municipal de La Vespière-Friardel, ne participe pas au vote.

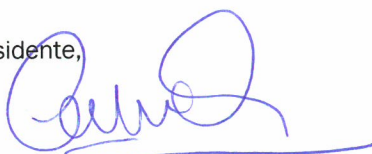
Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la cinquième tranche de travaux 2022 du programme de travaux d'extension, de renouvellement et d'efficacité énergétique éclairage public pour un montant de 174 016 € TTC ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal – Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

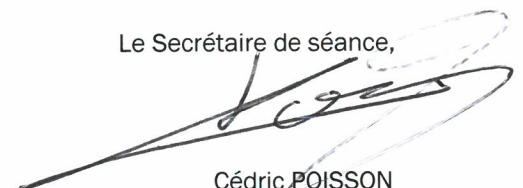
En l'absence d'observations, elle lève la séance à 12h15.

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Le Secrétaire de séance,



Cédric POISSON

Annexe 1 : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT.

**BUREAU SYNDICAL DU 8 JUILLET 2022 - SDEC ENERGIE**  
**Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €**  
**Au titre des délégués de la Présidente**  
**du 16/05/2022 au 28/06/2022**

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant Mandaté HT
2031	Informatique	NUMEXTER SAS	ACTUALISATION DU SDSI	16/06/2022	1415	4 464,00
2051	Informatique	SIS MARCHES	PARAMETRAGE DE L'APPLICATIF	24/06/2022	1500	530,00
		SIS MARCHES	PARAMETRAGE DE L'APPLICATIF	24/06/2022	1498	550,00
		NEXT DECISION	ACCOMPAGNEMENT SIAD	20/06/2022	1447	656,50
		CIAT SA	EVOLUTION CIAT	16/06/2022	1416	1 191,19
		BERGER LEVRAULT	ACCOMPAGNEMENT ET INTERVENTION	21/06/2022	1453	1 540,00
		IBC DIALOGUE	LICENCE	16/06/2022	1417	1 550,00
		BERGER LEVRAULT	ACCOMPAGNEMENT ET INTERVENTION	21/06/2022	1454	1 575,00
		BERGER LEVRAULT	ACCOMPAGNEMENT ET INTERVENTION	21/06/2022	1452	1 900,00
		BERGER LEVRAULT	ACCOMPAGNEMENT ET INTERVENTION	21/06/2022	1450	2 100,00
		NEXT DECISION	EVOLUTION CIAT	20/06/2022	1448	2 954,25
CIAT SA	EVOLUTION CIAT	24/06/2022	1499	3 390,24		
21351	Moyens généraux	ENTREPRISE HUE	TRAVAUX DE PEINTURE DANS LOCAUX DU SDEC	20/06/2022	1433	3 538,56
21838	Informatique	QUADRIA	ACHATS DE MATERIELS (CABLES ...)	16/06/2022	1419	68,60
		MTCA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE	SONORISATION DE PORTABLE	24/06/2022	1503	310,00
		QUADRIA	IBM LTO-5 Ultrium	16/06/2022	1419	880,40
		IBC DIALOGUE	CLE DE GENERATION	16/06/2022	1420	1 542,00
		LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	SUPPORT DE PORTABLES	16/06/2022	1421	2 150,80
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>30 891,54</b>

606121	EMA	PLUM ENTREPRISES & COLLECTIVITES	FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1464	4 934,63
60622	LOG	TOTAL MARKETING FRANCE	FOURNITURE DE CARBURANT	17/06/2022	1427	1 013,24
61358	LOG	ELIS	BONBONNES D'EAU - MARS 2022	17/06/2022	1426	177,48
61358	LOG	DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VEHICULES ELECTRIQUES	20/06/2022	1439	186,82
615221	LOG	ELECTRIQUE CITE	TRAVAUX OPEN SPACE - SERVICE ENERGIE	20/06/2022	1434	1 671,50
615221	LOG	ELECTRIQUE CITE	REMPLACEMENT DES BLOCS SECOURS	20/06/2022	1435	2 758,00
61551	LOG	TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANTS - AVRIL 2022	17/06/2022	1427	45,75
61551	LOG	LEROUX BROCHARD SAS	ENTRETIEN PEUGEOT 206 - A638 WQ	20/06/2022	1441	256,19
61551	LOG	RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	ENTRETIEN RENAULT ZOE FF372	20/06/2022	1436	362,78
61551	LOG	LEROUX BROCHARD SAS	ENTRETIEN CY 474 VB	20/06/2022	1442	533,82
61561	EMA	GAGNERAUD CONSTRUCTION	REGULARISATION POSE GELATINE VERTE	28/06/2022	1509	403,11
61561	EMA	PROTECNA	FOURNITURE DE MATERIELS EP	23/06/2022	1476	600,00
61561	EMA	PROTECNA	FOURNITURE DE MATERIELS EP	23/06/2022	1475	600,00
61561	EMA	GAGNERAUD CONSTRUCTION	DIAGNOSTIC ECLAIRAGE, EGLISE DU BREUIL	28/06/2022	1508	800,71
61563	LOG	OMB VASSARD	FORFAIT COPIE NOIR ET BLANC	20/06/2022	1440	69,31
61563	INF	ESRI FRANCE	MAINTENANCE ARCGIS	24/06/2022	1488	3 093,99
61563	INF	AZNETWORK SAS	ABONNEMENT FIBE NOIRE	24/06/2022	1501	135,00
61563	INF	AXIANS	MAINTENANCE TELEPHONE	16/06/2022	1418	268,21
61563	LOG	MASSELIN TERTIARE	MAINTENANCE 2022	17/06/2022	1431	504,50
61563	LOG	LE BOUCHER SAS	REMPLACEMENT D'EXTINCTEURS	17/06/2022	1430	569,00
61563	INF	SIS MARCHES	MAINTENANCE ANNUELLE SIS MARCHÉ	24/06/2022	1497	786,25
61563	INF	CIAT SA	MAINTENANCE ANNUELLE CIAT	28/06/2022	1516	2 280,34
61563	INF	1 SPATIAL	CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUELLE	20/06/2022	1449	2 599,50
6228	QSE	AMAZON BUSINESS EU SARL	ACHAT DE DOCUMENTS PEDAGOGIQUES	22/06/2022	1469	76,78
6228	DGL	ATELIER DALA DAVID LAMBERT	RELIURE REGISTRES 2021	24/06/2022	1493	216,00
6228	LOG	NORMANDIE DEMENAGEMENT	TRAVAUX OPEN SPACE - SERVICE ENERGIE	17/06/2022	1428	1 460,00
6228	EEV	ASSOCIATION LA MARETTE	ANIMATION DE LA MAISON DE L'ENERGIE	16/06/2022	1422	3 842,56
6228	EEV	BIOMASSE NORMANDIE	CONVENTION SOLEIL14 - VERSEMENT DU SOLDE	24/06/2022	1490	4 500,00
6228	EEV	BIOMASSE NORMANDIE	VERSEMENT ACOMPTE DE LA CONVENTION	24/06/2022	1489	4 861,00
6231	LOG	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ	20/06/2022	1437	270,00
6231	LOG	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ - VIDEO PROTECTION	20/06/2022	1438	720,00
6232	DGL	EUURL FORTIER FLEURS	FLEURISSEMENT	24/06/2022	1492	36,36
6232	DGL	EUURL FORTIER FLEURS	FLEURISSEMENT	24/06/2022	1491	72,73
6232	DGL	MAISON DES PRODUITS REGIONAUX	FOURNITURE DE PRODUITS REGIONAUX	17/06/2022	1425	322,41
6232	DGL	EUURL FORTIER FLEURS	FLEURISSEMENT	24/06/2022	1492	181,82
6234	DGL	LE TABLIER	DEJEUNER DES ELUS	28/06/2022	1515	13,00
6234	DGL	DELICECOOK	LIVRAISON DE REPAS	24/06/2022	1494	64,50
6234	DGL	DELICECOOK	LIVRAISON DE REPAS	24/06/2022	1495	64,50
6234	DGL	DELICECOOK	LIVRAISON DE REPAS	24/06/2022	1496	114,00
6234	DGL	HOTELLERIE DE LA FERME ST HUBERT	DEJEUNER DE TRAVAIL DU 19-05-2022	20/06/2022	1432	71,06
6234	DGL	LE TABLIER	DEJEUNER DES ELUS	28/06/2022	1515	105,27
6251	DRH	AGENT	REMBOURSEMENT FRAIS - AGENT	28/06/2022	1519	36,18

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant Mandaté HT
6251	DRH	AGENT	REMBOURSEMENT FRAIS - AGENT	28/06/2022	1518	102,50
6251	LOG	AGENT	REMBOURSEMENT FRAIS - AGENT	17/06/2022	1429	145,92
6251	DRH	AGENT	REMBOURSEMENT FRAIS - AGENT	28/06/2022	1517	314,55
6262	INF	ORANGE BUSINESS SERVICES	NUMERO CONTACT IP - JUIN 2022	20/06/2022	1444	44,00
6262	INF	ORANGE BUSINESS SERVICES	LIGNE PERF MAIL & WEB - JUIN 2022	24/06/2022	1505	68,75
6262	INF	ORANGE BUSINESS SERVICES	NUMERO CONTACT IP - JUIN 2022	20/06/2022	1445	120,00
6262	INF	ORANGE BUSINESS SERVICES	GUIDE VOCAL - MAI 2022	20/06/2022	1446	130,00
6262	INF	ORANGE BUSINESS SERVICES	34 LIGNES - JUIN 2022	24/06/2022	1504	615,63
6262	INF	ORANGE BUSINESS SERVICES	ABONNEMENT - JUIN 2022	20/06/2022	1443	813,29
6281	LOG	ANBDD	ADHESION ANNUELLE	16/06/2022	1423	150,00
65312	STR	ELUS	REMBOURSEMENT FRAIS - ELUS	28/06/2022	1555	1 171,56
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>45 354,50</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>76 246,04</b>

**BUREAU SYNDICAL DU 8 JUILLET 2022 - SDEC ENERGIE**  
**Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €**  
**Au titre des délégués de la Présidente**  
**du 16/05/2022 au 28/06/2022**

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant Mandaté HT
606121	Eclairage public	PLUM ENTREPRISES & COLLECTIVITES	FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1468	5 518,77
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1465	6 048,36
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1466	6 301,60
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1461	6 395,28
			FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1409	6 575,53
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1460	6 635,93
			FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1408	6 747,07
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1456	6 939,52
			FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1406	6 994,15
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1464	6 999,40
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1457	7 024,05
			FACTURES GROUPEES EP / SL	14/06/2022	1402	7 028,40
			FACTURES GROUPEES EP / SL	14/06/2022	1403	7 193,85
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1465	7 204,74
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1460	7 262,64
			FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1409	7 299,84
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1466	7 433,67
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1463	7 532,39
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1468	7 578,68
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1459	7 695,57
			FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1408	7 808,23
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1458	7 956,45
			FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1404	7 964,64
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1467	8 033,98
			FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1405	8 113,66
			FACTURES GROUPEES EP / SL	14/06/2022	1400	8 134,85
			FACTURES GROUPEES EP / SL	14/06/2022	1401	8 148,03
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1459	8 230,10
			FACTURES GROUPEES EP / SL	14/06/2022	1399	8 325,12
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1462	8 357,72
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1456	8 374,88
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1461	8 406,00
			FACTURES GROUPEES EP / SL	14/06/2022	1403	8 572,08
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1467	8 632,51
			FACTURES GROUPEES EP / SL	14/06/2022	1398	8 645,82
			FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1410	8 838,46
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1462	8 929,56
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1463	8 933,98
			FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1458	9 196,23
			FACTURES GROUPEES EP / SL	14/06/2022	1402	9 334,99
			FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1406	9 399,70
			FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1407	9 401,10
FACTURES GROUPEES EP / SL	22/06/2022	1457	9 691,19			
FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1405	9 794,33			
FACTURES GROUPEES EP / SL	14/06/2022	1401	10 277,92			
FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1407	10 363,17			
FACTURES GROUPEES EP / SL	14/06/2022	1400	10 467,78			
FACTURES GROUPEES EP / SL	14/06/2022	1398	10 477,22			
FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1404	10 897,62			
FACTURES GROUPEES EP / SL	14/06/2022	1399	12 320,39			
FACTURES GROUPEES EP / SL	15/06/2022	1410	13 430,68			
615221	Moyens généraux	ENTREPRISE NSV	NETTOYAGE EXTERIEUR DU BATIMENT	17/06/2022	1424	8 264,40
61561	Eclairage public	CITELUM FRANCE	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE 2017	08/06/2022	1342	13 411,91
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE 2018	09/06/2022	1351	19 119,33
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE 2019	09/06/2022	1358	26 048,49
		CITELUM FRANCE	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE 2020	16/05/2022	1127	27 006,43
		CITELUM FRANCE	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE 2021	16/05/2022	1126	27 459,98
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE 2022	09/06/2022	1356	29 018,45
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE 2023	09/06/2022	1357	29 137,79
61563	Informatique	IBC DIALOGUE	MAINTENANCE ANNUELLE INFOGERANCE	24/06/2022	1502	7 837,50
62268	Concession	CABINET DIDIER SEBAN	CONSEIL SUR LE CONTENTIEUX EDF	09/06/2022	1360	6 517,20
		COGEDIACN	AUDIT SITUATION FINANCIERE DE CONCESSION	16/05/2022	1147	8 539,55

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant Mandaté HT
62281	Informatique	CERENE SA SERVICES	LOCALISATION DES RESEAUX	17/05/2022	1172	8 529,06
		TOPO ETUDES	LOCALISATION DES RESEAUX	09/06/2022	1365	8 543,44
		TOPO ETUDES	LOCALISATION DES RESEAUX	09/06/2022	1368	9 170,20
		CERENE SA SERVICES	LOCALISATION DES RESEAUX	09/06/2022	1370	11 491,15
62282	Informatique	TOPO ETUDES	LOCALISATION DES RESEAUX	09/06/2022	1366	5 155,80
		TOPO ETUDES	LOCALISATION DES RESEAUX	09/06/2022	1366	11 137,06
65311	Ressources humaines	SALAIRES	INDEMNITES DES ELUS	13/06/2022	1378	6 030,94
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>705 377,09</b>

2051	Informatique	BERGER LEVRAULT	ACQUISITION LOGICIEL GESTION RH	21/06/2022	1451	11 196,00
21838	Informatique	UGAP	MONITEUR LED	20/05/2022	1214	7 046,80
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>18 242,80</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>723 619,89</b>
----------------------	--	--	--	--	--	-------------------

BUREAU SYNDICAL DU 8 JUILLET 2022 - SDEC ENERGIE  
Compte-rendu des dépenses du personnel  
Au titre des délégations de la Présidente  
du 16/05/2022 au 28/06/2022

Numéro de compte	Libellé de comptes	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
6218	Autre personnel extérieur	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	10 666,90	09/06/2022
		CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	3 823,44	07/06/2022
		STAGIAIRE	416,32	01/06/2022
		STAGIAIRE	416,32	14/06/2022
		CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	2 520,00	30/05/2022
		CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	3 823,44	16/05/2022
6331	Versement mobilité	URSSAF	3 119,76	31/05/2022
		URSSAF	3 162,29	13/06/2022
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF	790,58	13/06/2022
		URSSAF	779,95	31/05/2022
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	URSSAF	1 502,03	13/06/2022
		CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	1 264,91	13/06/2022
		URSSAF	1 481,83	31/05/2022
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	URSSAF	474,32	13/06/2022
		URSSAF	467,94	31/05/2022
64111	Rémunération principale	SIE	10 064,23	13/06/2022
		PREFON	237,50	13/06/2022
		SALAIRES	72 344,01	13/06/2022
		TICKETS	2 671,20	13/06/2022
		URSSAF	16 188,15	13/06/2022
		URSSAF	16 626,23	31/05/2022
		SALAIRES	73 178,34	31/05/2022
		RAFP	1 154,62	13/06/2022
		CNRACL	12 912,63	13/06/2022
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	2 647,15	31/05/2022
		SALAIRES	2 458,46	13/06/2022
64113	NBI	SALAIRES	779,87	13/06/2022
		SALAIRES	686,16	31/05/2022
64118	Autres indemnités	SALAIRES	52 338,85	31/05/2022
		SALAIRES	49 575,85	13/06/2022
64131	Rémunérations	TICKETS	784,35	13/06/2022
		URSSAF	6 134,24	31/05/2022
		IRCANTEC	1 350,07	13/06/2022
		IRCANTEC	1 212,81	31/05/2022
		URSSAF	6 944,00	13/06/2022
		SALAIRES	21 281,63	13/06/2022
		SIE	1 817,79	13/06/2022
		SALAIRES	18 519,05	31/05/2022

Numéro de compte	Libellé de comptes	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	339,79	31/05/2022
		SALAIRES	400,33	13/06/2022
64138	Primes et autres indemnités	SALAIRES	10 267,77	13/06/2022
		SALAIRES	9 303,11	31/05/2022
64171	Rémunérations des apprentis	URSSAF	23,40	31/05/2022
		SALAIRES	1 554,74	31/05/2022
		TICKETS	25,20	13/06/2022
		IRCANTEC	8,98	31/05/2022
		SALAIRES	1 437,58	13/06/2022
		IRCANTEC	5,07	13/06/2022
		URSSAF	13,21	13/06/2022
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF	30 182,49	13/06/2022
		URSSAF	1 500,00	07/06/2022
		URSSAF	29 107,79	31/05/2022
6453	Cotisations aux caisses de retraites	IRCANTEC	1 897,44	31/05/2022
		ATIACL	462,29	13/06/2022
		IRCANTEC	2 103,32	13/06/2022
		CNRACL	35 661,90	13/06/2022
		RAFP	1 154,62	13/06/2022
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF	1 536,70	31/05/2022
		URSSAF	1 735,25	13/06/2022
6455	Cotisations pour assurance du personnel	GRAS SAVOIE	30 883,36	24/05/2022
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	URSSAF	26,51	13/06/2022
		URSSAF	28,41	31/05/2022
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	CNAS COTISATION	424,00	18/05/2022
6475	Médecine du travail, pharmacie	MIST NORMANDIE	7 262,40	07/06/2022
		PHARMACIE JARDIN DES SCIENCES	14,35	30/05/2022
6478	Autres charges sociales diverses	SALAIRES	1 524,42	13/06/2022
		SALAIRES	1 500,08	31/05/2022
TOTAL			577 001,73	